

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de la transition écologique et
solidaire

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Arrêté du 25 février 2019

relatif au commissionnement d'agents de réserves naturelles

NOR : TREL1904583A

(Texte non paru au journal officiel)

Par arrêté du ministre de la transition écologique et solidaire en date du 25 février 2019 , les agents mentionnés dans le tableau suivant sont commissionnés pour rechercher et constater dans leur zone de commissionnement respective, les infractions prévues à l'article L.322-10-1, au chapitre II du titre III du livre III, au chapitre II du titre VI du livre III, au titre Ier du livre IV du code de l'environnement, ainsi qu'aux textes et décisions pris pour l'application de ces dispositions :

Les agents mentionnés dans le tableau suivant sont commissionnés pour exercer des missions de police judiciaire, selon leurs attributions et zones géographiques respectives :

Prénom Nom	Service d'affectation	Zone de commissionnement
Pierrick PUSTOC'H	Bretagne Vivante-SEPNB	Réserve naturelle nationale du Venec & réserve naturelle régionale des Landes intérieures et des tourbières du Cragou et du Vergam, ainsi que leurs périmètres de protection
Yann TOUTAIN	Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Réserve naturelle nationale des Coussouls de Crau, Réserve naturelle régionale de la Poitevine-Regarde-Venir, ainsi que leurs périmètres de protection
Paul TROTIGNON	Ligue pour la protection des oiseaux	Réserves naturelles nationales de Saint Denis du Payré et de la Casse de la Belle Henriette, ainsi que leurs périmètres de protection
Thibaut VAN RIJSWIJK	Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs	Doubs (25)

Préalablement à l'exercice de leurs fonctions de police judiciaire, les agents prêteront serment devant le tribunal de grande instance de leur résidence administrative.

La situation des agents dont la liste suit est modifiée dans les conditions suivantes :

Prénom Nom	Service d'affectation	Zone de commissionnement précédente	Nouvelle zone de commissionnement
Vincent BERTUS	Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs	Réserve naturelle nationale des marais de Kaw-Roura et son périmètre de protection	Réserves naturelles régionales des Tourbières de Frasné-Bouverans et de la Seigne des Barbouillons, ainsi que leurs périmètres de protection
Nastasia CAMBEROQUE	Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, Direction de l'environnement	Réserve naturelle nationale Sainte-Victoire et son périmètre de protection	Bouches-du-Rhône (13)
Aline TOMEI	Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, Direction de l'environnement	Réserve naturelle nationale Sainte-Victoire et son périmètre de protection	Bouches-du-Rhône (13)

Le commissionnement des agents dont la liste suit est abrogé :

Prénom Nom	Service d'affectation	Zone de commissionnement	A compter du
Pierre BOUVAIS	Association Les Naturalistes de Mayotte	Réserve naturelle nationale de l'îlot M'bouzi & son périmètre de protection	28/12/2017